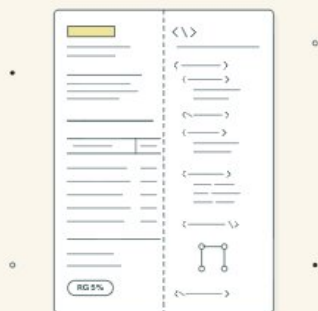


SPÉCIAL PME DU BTP

Facturation électronique : le guide qu'il vous faut.

Tout ce que la réforme change pour votre métier : situations d'avancement, réception automatique des factures d'achats, sous-traitance.



PRÉFACE

Pourquoi ce guide n'est pas comme les autres.

Il existe déjà des dizaines de guides sur la facturation électronique. La plupart sont bien faits. Aucun n'a été écrit pour vous.

Ils parlent de factures. Vous, vous parlez de situations d'avancement, de retenues de garantie sur 12 mois, de paiements directs à vos sous-traitants.

Le BTP n'est pas un secteur comme un autre : c'est le seul où une facture peut être contestée par quelqu'un qui ne la reçoit pas, payée par quelqu'un qui ne l'a pas commandée, et corrigée plusieurs fois avant d'être définitive.

Ces réalités n'ont pas disparu avec la réforme. Elles ont juste changé de contraintes.

Les guides généralistes vous expliquent ce qu'est un Factur-X, mais pas ce qui se passe quand votre MOE conteste un taux d'avancement après que vous avez appuyé sur « émettre ».

La réforme ne change pas la nature de votre métier mais elle change profondément la façon dont vous le documentez. Et si vous ne l'anticipez pas, ce sont vos délais de paiement et votre trésorerie qui en feront les frais.

Découvrez enfin un guide 100 % adapté au BTP, pensé pour vos chantiers et votre quotidien.

TABLE DES MATIÈRES

Ce que vous allez trouver dans ce guide.

Pourquoi cette réforme ?

Objectif, mouvement européen et chiffres clés

Calendrier et obligations

Septembre 2026 - Septembre 2027 - Sanctions

Les deux piliers : e-invoicing & e-reporting

B2B, B2C, exports : qui déclare quoi

Formats et acteurs du circuit

Factur-X · PA · SC · PPF · cycle de vie d'une facture

Les avantages concrets

Trésorerie, paperasse, visibilité, TVA

L'impact spécifique dans le BTP

Situations, RG, autoliquidation, sous-traitance, Chorus Pro

Comment choisir sa Plateforme Agréée

Outil comptable vs ERP métier · 5 critères

La transition : votre plan d'action

Conseils pour préparer la réforme en toute sérénité

Comment Graneet vous accompagne

PA intégrée Pennylane · inclus dans l'abonnement sans surcoût

Questions / Réponses

Les 12 questions qu'on nous pose le plus

01

Pourquoi cette réforme ?

15 milliards d'euros de fraude TVA chaque année. La France n'a pas eu le choix et s'inscrit dans un mouvement européen plus large.

1.1 · Mettre fin à 15 milliards de fraude TVA chaque année
La facturation électronique n'est pas née d'une lubie administrative. Elle répond à un problème économique massif : la fraude à la TVA représente plus de **15 milliards d'euros de pertes** chaque année pour l'État français.

Aujourd'hui, les entreprises déclarent elles-mêmes leurs transactions. L'administration fiscale n'a aucun moyen de vérifier en temps réel ce qui est facturé, payé et déclaré. La réforme change ce paradigme : toutes les factures B2B passent par une **plateforme agréée**, ce qui permet à la DGFIP de croiser les données entre émetteur et récepteur.



Pour l'État

Contrôle fiscal en temps réel, pré-remplissage automatique des déclarations TVA, modernisation de l'économie.



Pour les entreprises

Simplification déclarative, baisse du coût de traitement, gain de temps, meilleure visibilité sur les flux financiers.

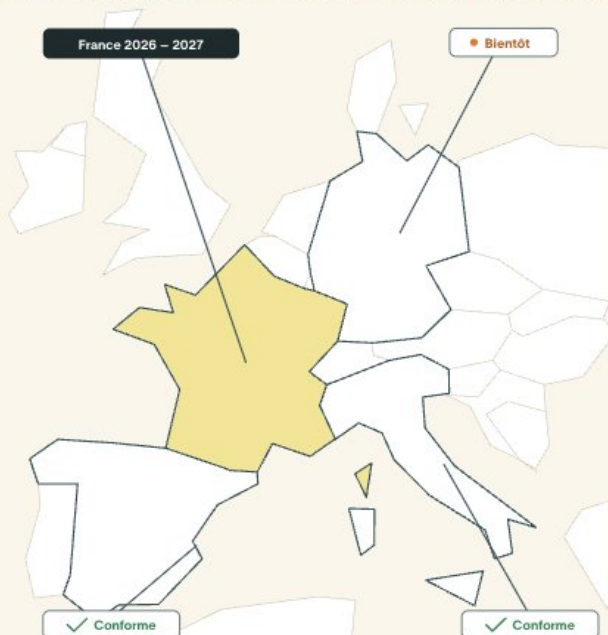
Le coût de traitement d'une facture papier varie entre 5 et 20 € (Ministère de l'Économie). Pour une PME qui émet 500 factures par an : 2 500 à 10 000 € de coût administratif, sans compter les retards et litiges.

1.2 · La France dans un mouvement mondial

La France n'est pas pionnière. L'**Italie** a imposé la facturation électronique obligatoire dès 2019 pour toutes les entreprises. Résultat : une réduction de la fraude TVA de plusieurs milliards d'euros dès la première année, et une adoption massive qui a transformé les pratiques administratives des PME italiennes.

D'autres pays européens ont suivi : Espagne, Portugal, Allemagne (en cours). La France s'inscrit dans ce mouvement de fond, avec l'ambition de faire de la facturation structurée le standard de tous les échanges B2B d'ici 2027.

ADOPTION DE LA FACTURATION ELECTRONIQUE EN EUROPE



02

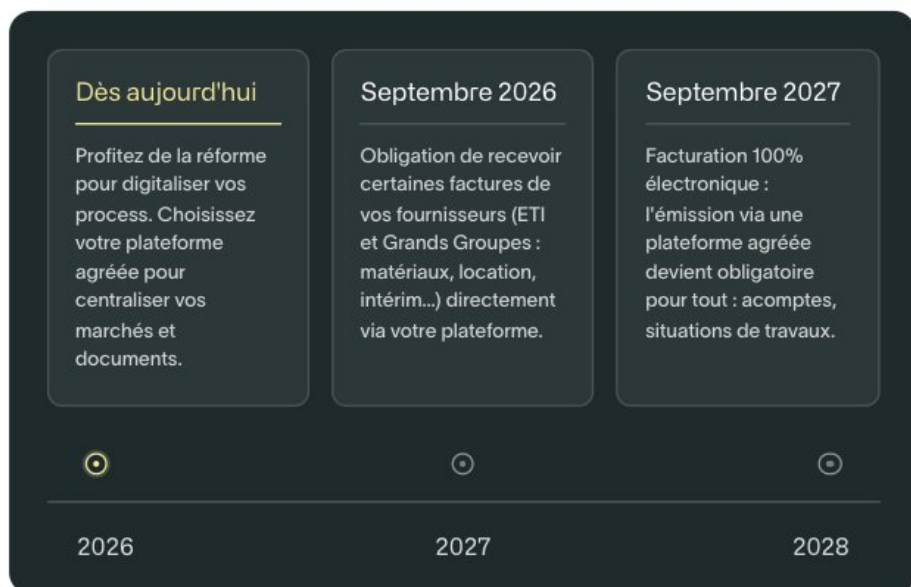
Calendrier et obligations.

Deux dates à retenir, et une nuance que beaucoup de dirigeants ignorent : l'obligation de réception arrive bien avant celle de la facturation.

2.1 · Les deux grandes échéances à retenir

La mise en œuvre de la réforme est progressive. L'État a fait le choix d'un déploiement par vagues selon la taille des entreprises, pour que les grandes structures rodent le système avant que les PME et TPE ne basculent à leur tour.

Un point souvent mal compris : la réception est obligatoire pour toutes les entreprises dès le 1^{er} septembre 2026, quelle que soit leur taille. Même si vous n'avez pas encore à émettre vos factures en format électronique, vous devez pouvoir en recevoir dès cette date et donc être raccordé à une Plateforme Agréée bien avant l'échéance.



2.2 · Qui est concerné par quoi ?



Point souvent mal compris : même si vous avez jusqu'à septembre 2027 pour émettre, vous devez recevoir dès septembre 2026 et donc être raccordé à une Plateforme Agréée bien avant cette date.

	TPE / PME	ETI	GE
Réception	Sept. 2026 ✓	Sept. 2026 ✓	Sept. 2026 ✓
Émission	Sept. 2027	Sept. 2026 ✓	Sept. 2026 ✓
E-reporting	Sept. 2027 ✓	Sept. 2026 ✓	Sept. 2026 ✓

2.3 · Les sanctions : ce qu'il en coûte

La loi prévoit des sanctions financières précises :

50 €

par facture non émise ou reçue dans les formats obligatoires (*plafond 15 000 €/an*)

500 €

par transmission d'e-reporting manquante ou incorrecte (*plafond 15 000 €/an*)

Au-delà des sanctions, le vrai risque pour une PME BTP dès septembre 2026 est **opérationnel et inversé** : il concerne vos achats. À cette date, vos grands fournisseurs de matériaux, cimentiers ou loueurs de matériel (des GE ou ETI) auront l'obligation d'émettre des factures électroniques. Si vous n'êtes pas raccordé à une plateforme agréée pour les recevoir, vous ne pourrez plus traiter leurs factures : comptabilité et suivi de chantiers bloqués.

Ce n'est qu'à partir de septembre 2027 que ce risque touchera vos **ventes** : à cette échéance, un client pourra légalement rejeter votre facture de situation si elle n'est pas émise via le circuit officiel. Ce sont alors vos délais de paiement et votre trésorerie qui en pâtiront directement.

03

Les deux piliers de la réforme.

E-invoicing pour le B2B domestique. E-reporting pour tout le reste.

3.1 · E-invoicing : la facture B2B

L'e-invoicing concerne toutes les transactions B2B domestiques (entre deux entreprises françaises assujetties à la TVA). Les factures ne peuvent plus transiter directement de votre boîte mail à celle de votre client. Elles doivent passer par une Plateforme Agréée (PA) qui :

- L'achemine vers la plateforme de votre client
- Transmet les données fiscales à la DGFIP
- Archive la facture pendant **10 ans**

CAS CONCRET

Dupont Peinture facture un promoteur immobilier. Avant : envoi PDF par e-mail. Avec la réforme : la facture est créée dans le logiciel → automatiquement transmise à une PA → acheminée vers la PA du promoteur → intégration automatique dans sa comptabilité. Plus d'envoi manuel, plus de « je n'ai pas reçu votre facture ».

3.2 · E-reporting : tout ce qui n'est pas du B2B domestique

L'e-reporting concerne les opérations **hors circuit e-invoicing** : ventes à des particuliers (B2C), exportations, opérations exonérées de TVA. Ces flux ne transitent pas par une PA, mais les données doivent être déclarées périodiquement à la DGFIP (toutes les 2 semaines, ou mensuellement selon le régime TVA).

CAS CONCRET Martin Constructions réalise des travaux de rénovation pour des particuliers. Ses clients ne sont pas soumis à l'e-invoicing. Mais Martin Constructions doit désormais transmettre automatiquement les données de ces transactions à la DGFIP : montant HT, TVA collectée, date de paiement. La déclaration de TVA sera pré-remplie automatiquement.

E-invoicing

B2B France · facture structurée ·
circuit PA obligatoire · format Factur-
X / UBL / CII

E-reporting

B2C, export, exonéré · déclaration
périodique des données fiscales ·
pas de format facture imposé

04

Les formats et les acteurs.

Factur-X, PA, SC, PPF, annuaire national. Le décodeur des sigles indispensables et ce qu'ils signifient pour vous.

4.1 · Les trois formats reconnus

Toutes les factures électroniques doivent être émises dans l'un des trois formats officiels.

RECOMMANDÉ TPE/PME

Factur-X

Hybride PDF + XML.
Lisible par un
humain ET un
logiciel. Le format le
plus simple à
adopter : ne
perturbe pas vos
habitudes visuelles
tout en étant 100 %
conforme.

INTERNATIONAL

UBL

*Universal Business
Language.* XML pur,
standard européen,
utilisé pour les
échanges avec des
entreprises
étrangères.

GRANDS GROUPES

CII

*Cross Industry
Invoice.* XML
structuré utilisé par
les filiales de
groupes
internationaux pour
automatiser les
échanges
intragroupe.

4.2 · Les nouvelles mentions obligatoires

En plus des mentions déjà obligatoires, vos factures doivent désormais contenir :

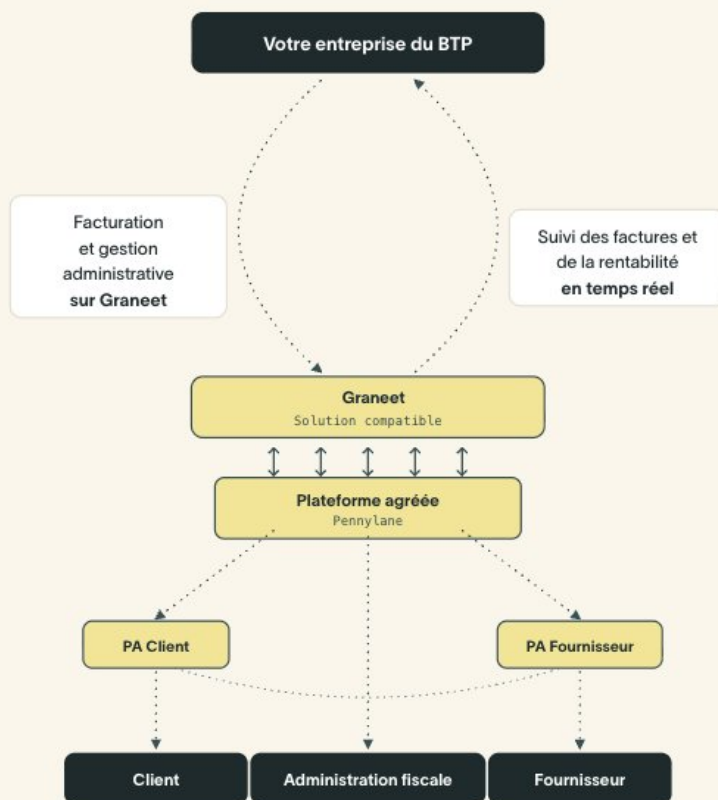
- **Numéro SIREN du destinataire** (plus seulement le nom et l'adresse)
- Nature de la transaction : livraison de biens ou prestation de services
- **Adresse de livraison** ou d'exécution de la prestation
- Mention **TVA sur les débits** pour les entreprises ayant opté pour ce régime



Un logiciel non mis à jour peut générer des factures techniquement envoyées via une PA mais **rejetées par le destinataire** faute de ces mentions. Vérifiez que votre outil les gère nativement.

4.3 · PA, SC et PPF : qui fait quoi ?

Circuit complet d'une facture électronique



La PA (Plateforme Agréée)

Anciennement : PDP (Plateforme de Dématérialisation Partenaire)

Opérateur certifié et immatriculé par l'administration fiscale, autorisé à recevoir, transmettre et router les factures électroniques entre entreprises, et à les transmettre automatiquement à l'administration fiscale. Les PA garantissent la conformité réglementaire et assurent l'interopérabilité du système.

Graneet s'associe à la Plateforme Agréée Pennylane pour garantir votre mise en conformité à la facturation électronique en prenant en compte vos process métier.

La SC (Solution compatible)

Anciennement : OD (Opérateur de Dématérialisation)

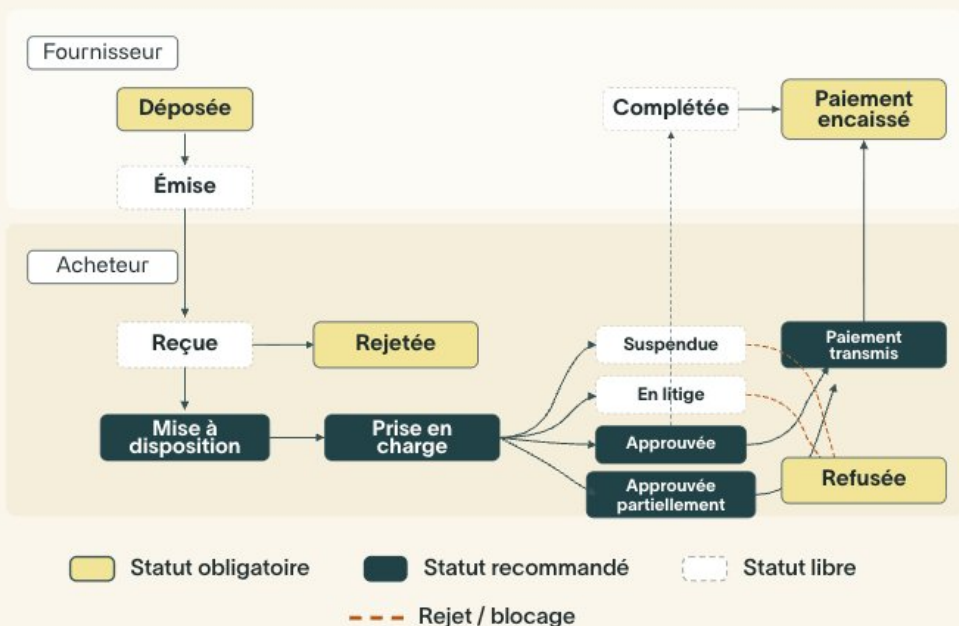
Logiciel de gestion, ERP, outil de facturation ou service capable de générer des factures au format électronique réglementaire (Factur-X) et de les transmettre à une Plateforme Agréée. Les Solutions Compatibles s'interfaçent avec les PA pour assurer la conformité sans que l'utilisateur change ses habitudes de travail.

Le PPF (Portail Public de Facturation)

Solution publique gratuite initialement prévue par l'État pour permettre aux entreprises d'émettre et de recevoir des factures électroniques. Ce projet a finalement été **abandonné par l'administration**. Les entreprises devront donc obligatoirement choisir une Plateforme Agréée privée.

4.4 • Le cycle de vie d'une facture

Une fois la facture émise via le circuit électronique, elle passe par des statuts officiels que vous avez l'obligation légale de déclarer. C'est un changement de paradigme : **vous ne pouvez plus ignorer ce qui se passe après l'envoi.**



STATUT	SIGNIFICATION	QUI LE DÉCLARE
Déposé	Facture transmise à la PA	Émetteur (<i>auto</i>)
Rejeté	Erreur technique avant routage	PA (<i>auto</i>)
Refusé	Client refuse (litige)	Destinataire
Approuvé	Client accepte la facture	Destinataire
Encaissé	Paieement reçu	Émetteur (<i>obligatoire</i>)

 L'obligation de déclarer le statut « **encaissé** » est souvent oubliée. Elle est pourtant obligatoire pour permettre à la DGFIP de croiser les données de paiement avec les déclarations TVA.

05

Les avantages concrets.

Moins de paperasse. Trésorerie améliorée. Visibilité temps réel. TVA pré-remplie. Quatre gains tangibles, mesurés.

5.1 · Moins de paperasse, plus de temps

La facturation papier ou PDF implique aujourd'hui une cascade de tâches manuelles : imprimer, scanner, archiver, ressaisir dans la comptabilité, relancer à la main. La facturation électronique structurée supprime la quasi-totalité de ces étapes.

- Factures de vente émises et transmises automatiquement depuis votre logiciel
- Factures d'achat directement intégrées, sans saisie manuelle
- Archivage légal automatique (10 ans)
- Déclaration de TVA pré-remplie grâce au e-reporting

Coût de traitement d'une facture papier : 5 à 20 €. Avec la facturation électronique : **moins de 1 € par facture.**

5.2 · Une trésorerie améliorée

La facturation électronique combat structurellement les trois causes principales de retard de paiement :

- « *Je n'ai pas reçu votre facture* » → impossible : la PA confirme la réception en temps réel.
- « *La facture est en attente de validation* » → le cycle de vie officiel oblige le destinataire à se positionner.
- « *Il y a une erreur sur la facture* » → les erreurs de format ou de mentions sont détectées avant transmission.

-1 €

par facture (vs
5-20 € en
papier)

-10 j

de délais de
paiement
moyen

100%

suivi temps réel

auto.

TVA pré-remplie

5.3 · Visibilité financière temps réel

Le cycle de vie de la facture électronique impose des statuts légaux :

Déposée, Rejetée, Approuvée, Encaissée. Fini le flou artistique : plus de dizaines d'appels pour savoir si la maîtrise d'ouvrage a bien reçu la situation, plus de factures qui se « perdent » au service comptabilité. Le statut de chaque document est mis à jour instantanément et de manière incontestable.

Dans un ERP métier comme Graneet, cette donnée prend tout son sens : le conducteur de travaux sait en temps réel, directement depuis son tableau de bord, quelle situation est bloquée ou quel sous-traitant a été payé. C'est la fin du décalage historique entre la réalité du terrain et la comptabilité. Vous pilotez enfin le cash-flow de vos chantiers à l'instant T.

5.4 · La fin des déclarations TVA manuelles

Dire que la déclaration de TVA sera simplement « pré-remplie » est réducteur. Dans le BTP, la réalité est plus complexe : la majorité des entreprises sont soumises à la **TVA sur les encaissements** et jonglent avec l'**autoliquidation** pour leurs sous-traitants. Aujourd'hui, pointer chaque paiement partiel sur le relevé bancaire pour savoir exactement quelle part de TVA reverser est un travail de titan.

Demain, grâce à l'e-reporting des données de paiement, votre plateforme fera automatiquement le lien entre l'encaissement bancaire et la facture. La plateforme transmet la donnée à la DGFIP en temps réel : votre déclaration de TVA, même avec les calculs les plus complexes propres au BTP, est pré-remplie sans erreur. Fini le pointage manuel fastidieux et le risque de redressement en cas de décalage.

06

L'impact spécifique dans le BTP.

Cette partie est celle que vous ne trouverez dans aucun guide généraliste. Le BTP a ses règles, ses documents, ses pratiques.

6.1 · Les situations de travaux : une facture désormais irrévocable

Aujourd'hui

Vous envoyez votre situation par e-mail. La MOE demande une correction sur le taux d'avancement. Vous renvoyez une version corrigée. Souple, gratuit.

Demain

Une fois transmise via la PA, la facture ne peut plus être modifiée. Seule correction possible : émettre un avoir, puis une nouvelle facture. Le délai de paiement repart alors de zéro.

 En pratique : si votre MOE conteste un taux d'avancement après émission, vous perdez 30 jours de trésorerie minimum. La solution : valider l'avancement avant d'émettre (validation proforma - voir partie 8).

6.2 · La retenue de garantie dans le XML, pas seulement le PDF

Aujourd'hui

La RG figure dans le PDF comme une ligne de déduction. Ça suffit légalement.

Demain

La RG doit être **codifiée dans les données structurées** du Factur-X : taux, montant, type de garantie (caution bancaire totale ou partielle). Un PDF avec « RG 5 % » n'est plus suffisant.

Si la RG n'est pas structurée dès la première facture, la réconciliation au DGD devient un casse-tête : les montants ne correspondent pas, l'historique ne se rapproche plus automatiquement.

6.3 · La gestion des acomptes : les cas 20 et 21

Dans le BTP, la trésorerie repose sur un flux constant d'avances et d'acomptes au démarrage des chantiers. La réforme encadre très strictement ces mouvements de fonds à travers deux « cas d'usage » informatiques spécifiques que les outils généralistes peinent à relier.

20

La facture d'acompte

À la commande ou au démarrage du chantier, vous encaissez une avance. Cette facture d'acompte doit porter son propre code réglementaire dans le fichier structuré.

21

La déduction de l'acompte

Sur la facture définitive, l'acompte déjà encaissé doit être déduit **en étant explicitement rattaché** à la facture d'acompte d'origine, code RFE à l'appui.

Le diagnostic Graneet. Les logiciels classiques traitent l'acompte comme une simple ligne comptable ou une déduction de texte. Graneet gère nativement la tuyauterie des cas 20 et 21 : en créant votre facture définitive, le logiciel va chercher automatiquement le code RFE de l'acompte correspondant et va l'injecter de manière transparente dans le fichier Factur-X. Votre facture est conforme du premier coup, sans aucune manipulation technique de votre part.

6.4 · La sous-traitance : les cas 13 et 14

C'est le domaine où les logiciels généralistes vont capituler : la réforme a créé des « cas d'usage » informatiques spécifiques au bâtiment. Si vous gérez des sous-traitants ou des groupements, anticipez.

13

Sous-traitance en paiement direct

MARCHÉS PUBLICS & PRIVÉS DÉLÉGUÉS

Réalité. Le sous-traitant émet sa situation ; vous la validez, mais c'est le maître d'ouvrage qui le paie directement.

Le défi. Flux triangulaire : la facture du sous-traitant doit être liée informatiquement à votre situation principale. Sinon, Chorus Pro rejette le flux → paiement bloqué, chantier en péril.

14

Co-traitance en groupement

B2B · MARCHÉ PARTAGÉ

Réalité. Plusieurs entreprises répondent ensemble, chacune avec une part définie (conjointe ou solidaire), sous un mandataire.

Le défi. La répartition exacte des quotes-parts doit être codifiée. Les outils classiques ne gèrent ni émetteurs multiples, ni parts variables sur un même marché.



Le diagnostic Graneet. Les plateformes généralistes ont été pensées pour un monde simple : A vend à B. Gérer une relation à trois acteurs (entreprise générale + sous-traitant + maître d'ouvrage) leur est structurellement impossible : erreurs de routage, rejets en cascade, paralysie des paiements.

Graneet intègre nativement les cas 13 et 14 : en liant la facture du sous-traitant à votre situation, le logiciel gère toute la tuyauterie pour que chacun reçoive les bons statuts sans effort supplémentaire de votre côté.

6.5 · Chorus Pro : la fin de la double saisie

L'idée reçue. Beaucoup de dirigeants pensent que la réforme ne concerne que les marchés privés et que, pour les marchés publics, il faudra continuer à se connecter manuellement à Chorus Pro comme avant. C'est faux.

Ce qui change (et qui va vous soulager). Chorus Pro devient la plateforme de réception de l'État. Vous n'aurez plus du tout besoin de vous y connecter pour téléverser vos PDF, remplir les lignes de saisie et valider vos factures publiques.

Comment ça marche en pratique. Vous émettez votre facture de situation normalement dans Graneet. Notre partenaire stratégique Pennylane identifie automatiquement qu'il s'agit d'un client public, valide le fichier et l'envoie à la DGFIP, qui le route instantanément vers Chorus Pro.

Le diagnostic Graneet. La réforme apporte enfin une simplification historique : un seul et unique canal d'envoi pour tous vos marchés. Que vous facturiez un artisan local (B2B), un grand promoteur privé ou une collectivité publique (B2G), le geste est strictement le même dans votre ERP. Vous cliquez sur « émettre » et la tuyauterie Graneet x Pennylane distribue la facture au bon destinataire, au bon format, sans aucune double saisie.

6.6 · La validation proforma : le nouveau réflexe BTP

Le problème caché : l'inflation des avoirs. Aujourd'hui, corriger à l'amiable un taux d'avancement prend quelques minutes par e-mail. Demain, toute facture émise avec un numéro définitif est immédiatement **verrouillée** et transmise au fisc comme à votre client.

Si le maître d'œuvre conteste un pourcentage après coup, impossible de modifier le document : le seul recours légal est d'émettre un avoir complet, puis de réémettre une nouvelle situation.



Sans anticipation, c'est la paralysie administrative : faire et défaire des factures en continu. Chaque aller-retour fait repartir le délai légal de paiement à zéro, soit 30 à 45 jours de trésorerie perdus sur un seul chantier.

La solution unique de Graneet

Nous avons repensé ce processus de travail pour le triptyque Entreprise - MOE - MOA. Graneet sanctuarise une étape de validation collaborative sur une facture proforma : le conducteur de travaux génère un Lien Public sécurisé et l'envoie au maître d'œuvre avant que la facture n'existe légalement aux yeux de l'État.

Depuis une interface en ligne, sans aucun compte requis, la MOE consulte l'avancement, corrige ou valide. Une fois l'accord acté, vous finalisez en un clic : la facture officielle est générée **juste du premier coup**, et le délai de paiement démarre immédiatement, sans risque de rejet.

CIRCUIT TRADITIONNEL



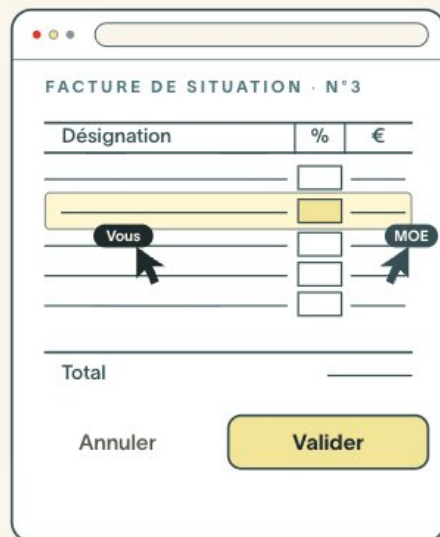
Envoi par email



+ 30 jours

PDF par email · erreurs · délai
(correction = avoir, délai repart de 0)

CIRCUIT GRANEET



Désignation	%	€

Total

Annuler Valider

Validation collaborative

Avant les corrections, la validation

LIEN PUBLIC GRANEET · EN PRATIQUE

1. Le conducteur de travaux génère un lien de validation depuis Graneet
2. Il l'envoie à la MOE par e-mail ou messagerie (aucun compte Graneet requis)
3. La MOE consulte l'avancement, commente si besoin et valide
4. Graneet génère automatiquement la facture officielle et la transmet via la PA
5. Le délai de paiement démarre sur une facture validée. Zéro risque de correction

6.7 · La réception des factures : le grand chantier de septembre 2026

Dès le 1^{er} septembre 2026, l'obligation de **réception** s'impose à toutes les entreprises. Vos grands fournisseurs (négoce, béton, location, intérim) ont l'obligation légale d'émettre via le réseau des Plateformes Agréées. Même si beaucoup conserveront le double envoi par e-mail au début pour assurer la transition, ces PDF traditionnels n'auront plus de valeur légale. Sans raccordement à une plateforme, vous passerez à côté du flux officiel et automatique de vos factures d'achat : c'est le moment idéal pour repenser la gestion de vos débours.

A · Le nouveau circuit de vos factures d'achats

Finis les factures oubliées dans une boîte mail, égarées dans la cabane de chantier ou à aller chercher sur le portail de chaque fournisseur : tout converge désormais par un canal unique.

B · Le grand dilemme : logiciel comptable ou ERP métier ?

La réforme vous oblige à choisir une plateforme de réception et la « source de vérité » de vos données. L'État automatise la tuyauterie fiscale, mais ne pilote pas vos chantiers. Deux schémas s'opposent :

LOGICIEL COMPTABLE

Les factures tombent dans l'outil de la comptabilité. L'inconvénient : la donnée reste bloquée en comptabilité ; pour piloter vos chantiers, vous retombez dans la double saisie. Les experts-comptables la privilégient car elle standardise leurs process.

ERP MÉTIER (GRANEET)

Les factures tombent dans l'outil métier, au jour le jour. L'avantage : vos équipes lient la facture aux bons de commande, bon de livraison et chantier en temps réel. L'ERP pousse ensuite les écritures en compte, sans double saisie.

6.7 · La réception des factures (suite)

C · Du rapprochement des documents à la validation interne

Dans le bâtiment, on ne valide pas une facture parce que le montant total semble correct, mais parce que la marchandise a bien été livrée sur le chantier au prix convenu. On contrôle tout le flux d'achat : bon de commande, bon de livraison terrain, rattachement analytique au chantier.

Rapprochement intelligent

À l'arrivée d'une facture Factor-X, Graneet analyse vos BC et BL déjà enregistrés, vérifie la cohérence (quantités, prix unitaires, chantier) et suggère automatiquement les rapprochements.

Validation multi-niveaux

La facture pré-rapprochée suit un circuit adapté à votre organisation : conducteur de travaux pour la conformité terrain, puis directeur de travaux, DAF ou dirigeant selon des seuils de montants, avant mise en paiement.

D · L'acceptation ou le refus légal : la nouvelle arme contre les litiges

Vous avez désormais l'obligation légale de déclarer le cycle de vie de la facture d'achat : « Prise en charge », « Approuvée » ou « Refusée ». Un refus bloque instantanément la facture chez le fournisseur, notifié en temps réel du litige et de son motif.

Le fournisseur a alors l'obligation légale d'émettre un avoir électronique avant de vous renvoyer une facture corrigée. Fini les négociations informelles par téléphone qui traînent des mois : la trace du litige est immédiate et incontestable.

RÉCAPITULATIF BTP

Tout ce qui change spécifiquement pour vous.

	AVANT LA RÉFORME	APRÈS LA RÉFORME
Situations de travaux	Corrigeable par e-mail	Irrévocable : avoir + nouvelle facture
Retenue de garantie	Ligne dans le PDF	Codifiée en XML (taux, montant, caution)
Autoliquidation TVA	Mention texte sur PDF	Code XML structuré obligatoire
Sous-traitance cas 13/14	Flux libre	Triangulation structurée
Chorus Pro (B2G)	Connexion + saisie manuelle	Réception auto via votre PA : zéro double saisie

Ce que la réforme change vraiment dans le BTP, ce n'est pas la nature du métier, c'est la tolérance à l'erreur. Ce qui passait par un mail va passer par une trace fiscale.

07

Comment choisir sa Plateforme Agréée ?

Outil comptable ou ERP métier ? Ce n'est pas un choix technique, c'est un choix qui va impacter votre quotidien pendant des années.

7.1 · Le dilemme que vous allez rencontrer

Quand une PME BTP se penche sur la réforme, une question revient :

dois-je m'appuyer sur mon outil comptable ou sur mon ERP métier ?

Ce n'est pas anodin.

Option A · Outil comptable

Pennylane, Sage, Cegid, Quadra...

- ✓ Saisie comptable automatisée
- ✓ Expert-comptable dans la boucle
- ✗ Données chantier ailleurs → double saisie
- ✗ Pas de marge chantier temps réel
- ✗ Spécificités BTP rarement natives
- ✗ Coût variable au volume

Option B · ERP métier BTP

Graneet, intégré PA Pennylane

- ✓ Une source de vérité, du devis à l'encaissement
- ✓ Imputation analytique automatique
- ✓ Zéro ressaisie comptable
- ✓ RG, autoliquidation, cas 13/14 natifs
- ✓ Rentabilité chantier temps réel
- ✓ Validation proforma intégrée

7.2 · Les 5 critères pour évaluer une PA

1. **Est-elle immatriculée DGFIP ?** Vérifiable sur impots.gouv.fr. Sans cela, pas de conformité légale.
2. **Gère-t-elle les spécificités BTP ?** (RG structurée XML, autoliquidation codée, cas 13/14, situations de travaux, cas 20/21 avec les factures d'acomptes).
3. **Quel niveau de sécurité ?** ISO 27001 minimum, SecNumCloud idéalement.
4. **Intégration native** à votre outil, ou configuration spécifique requise ?
5. **Quel coût réel au volume ?** Sur 500 factures par an, la facturation à l'unité peut représenter plusieurs milliers d'euros.

Graneet choisit Pennylane comme Plateforme Agréée (PA). Bonne nouvelle : cette intégration est entièrement incluse dans votre abonnement Graneet, sans aucun surcoût.

08

Votre plan d'action.

4 étapes et une règle d'or : ne pas attendre. Et un nouveau réflexe BTP qui change tout : La validation proforma.

8.1 · Plus qu'un calendrier, un risque de blocage opérationnel immédiat

La dure réalité. Fixer les yeux sur la date butoir du 1^{er} septembre 2026 est une chose ; mais beaucoup de dirigeants sous-estiment le goulot d'étranglement technique et humain qui la précède. La conformité ne se décrète pas du jour au lendemain : elle demande un temps de préparation incompressible. Attendre le dernier moment n'est pas un calcul risqué, c'est une impasse opérationnelle, pour trois raisons :

1

Le nettoyage de vos bases prend du temps

Avant d'activer la réception, vous devez compléter les SIRET de tous vos clients, fournisseurs (matériaux, négoce, location) et sous-traitants. Un seul SIRET erroné dans l'annuaire national, et c'est une facture non routée, un paiement bloqué, un litige inutile.

2

Vos grands fournisseurs n'attendront pas

Dès le 1^{er} septembre 2026, les grandes entreprises (béton, location de matériel, intérim) ont l'obligation d'émettre au format électronique. Sans raccordement à une PA à cette date, vous serez tout simplement incapable de recevoir leurs factures d'achat.

3

La saturation des éditeurs est inévitable

Intégration technique, paramétrage des chantiers et formation des équipes prennent 2 à 3 mois. En attendant les dernières semaines, vous trouverez des équipes d'accompagnement saturées, éditeurs comme experts-comptables et une mise en conformité bâclée et subie.

Le conseil Graneet. Quel que soit le moment où vous lisez ce guide, l'anticipation reste votre meilleure arme pour protéger votre trésorerie. Prendre les devants dès aujourd'hui, c'est une transition fluide, des équipes rodées sur la réception de vos chantiers, et la fin du risque de mise en demeure pour absence de PA.

8.2 · La roadmap en 4 étapes

1

MAI – JUIN 2026

Choisir sa Plateforme Agréée ou migrer son logiciel de gestion

La décision fondatrice : sélectionner une PA, ou un ERP métier qui en intègre une (comme Graneet x Pennylane). L'inscription à l'annuaire national est alors gérée automatiquement. Tout le reste en dépend.

2

JUIN – JUILLET 2026

Auditer votre base de données

Vérifiez les SIRET de tous vos clients, fournisseurs et sous-traitants. Un SIRET erroné = une facture non routée = un paiement bloqué. Identifiez vos sous-traitants soumis à autoliquidation.

3

SEPTEMBRE 2026 · ÉCHÉANCE LÉGALE

Réception officielle obligatoire

Toutes vos factures entrantes arrivent via votre PA. Mettez en place le processus interne : qui traite, qui valide, qui intègre en comptabilité. Formation : Prévoyez une formation d'une demi-journée avec un bon outil.

4

AVANT SEPT. 2027

Préparer vos clients au circuit proforma pour l'émission

Étape clé pour les PME BTP. Avant d'activer l'émission officielle, adoptez la validation proforma. Formez vos conducteurs de travaux et informez vos sous-traitants.

09

Comment Graneet vous accompagne.

Grâce au duo parfait avec Pennylane : l'alliance d'un ERP spécialisé BTP et d'une PA immatriculée. Profitez d'une conformité totale, sans aucun surcoût lié au volume de vos factures.

La réforme redéfinit la circulation de vos documents administratifs et pose une question stratégique à chaque dirigeant : **où allez-vous centraliser vos factures d'achat ?** Elle vous oblige à choisir l'outil qui servira de « plateforme de réception » principale pour vos flux financiers et opérationnels.

9.1 · L'impact de votre choix : centralisation comptable ou gestion métier ?

✗ Option A · « Comptabilité d'abord »

Vos factures d'achat tombent dans l'outil de production de votre expert-comptable.

Le problème : ce moteur est aveugle aux réalités du bâtiment (restes à dépenser, bons de commande, avancements). La donnée reste bloquée en comptabilité ; pour piloter vos chantiers, vous retombez dans une double saisie a posteriori.

✓ Option B · « Métier d'abord » (Graneet)

Vous captez vos factures en amont, dans votre ERP BTP. Une facture du bâtiment est un **document opérationnel** avant d'être une ligne comptable.

Le résultat : les équipes lient le document aux commandes, aux BL et aux chantiers. Cette donnée génère la pré-comptabilité et alimente la comptabilité en aval sans rupture ni double saisie, vous permettant de piloter votre rentabilité chantier en temps réel.

9.2 · La comparaison des solutions sur le marché
Graneet devient votre **tour de contrôle opérationnelle** et s'interface proprement avec toutes les solutions comptables du marché (API ou fichiers normés FEC), sans sacrifier le pilotage terrain.

	PA SEULE	SC GÉNÉ- RALISTE	GRANEET
Conformité légale	✓	✓	✓
Factur-X émission/réception	✓	✓	✓
RG structurée XML	△	△	✓
Autoliquidation codée	△	△	✓
Cas 13/14 sous-traitance	×	△	✓
Validation proforma	×	×	✓
Rentabilité chantier	×	×	✓

✓ natif · △ partiel · × absent

Inclus dans votre abonnement. La mise en conformité (PA, Factur-X, cas complexes du BTP, archivage légal) est entièrement incluse, sans surcoût lié au volume de factures.

9.3 · Graneet et Pennylane

Graneet équipe aujourd'hui plus de 1 500 PME du BTP. Pour la facturation électronique, nous avons choisi un leader de référence : Pennylane, qui équipe déjà plus de 7 000 cabinets comptables et 12 000 PME en France.

Graneet s'interface proprement avec l'ensemble des logiciels comptables du marché via des exports API ou des exports au format FEC. Mais pour nos clients communs avec Pennylane, la passerelle devient une synchronisation bidirectionnelle native et en temps réel : les deux outils communiquent en permanence, dans les deux sens.

→ De l'ERP vers la comptabilité

Quand vous validez une facture d'achat ou émettez une situation dans Graneet, les écritures et l'imputation analytique chantier sont instantanément générées dans Pennylane, sans aucun export manuel.

← De la comptabilité vers l'ERP

Dès qu'un paiement est réconcilié sur votre compte bancaire via Pennylane, l'information remonte automatiquement dans Graneet. Vos conducteurs de travaux et DAF savent immédiatement, sur le terrain, que la situation est payée.

C'est la fin définitive du pointage manuel, des exports Excel de fin de mois et du risque d'erreur lié à la double saisie.

Pennylane : Plateforme Agréée immatriculée par la DGFIP · certifiée ISO 27001 · hébergée en environnement SecNumCloud.

10

Questions/Réponses.

Les questions qu'on nous pose le plus souvent : réponses directes, sans détour.

Un PDF par e-mail est-il encore accepté après septembre 2026 ?

Pour recevoir : Vos fournisseurs GE et ETI doivent vous envoyer via une PA. Pour émettre : les PME ont jusqu'à septembre 2027, mais si votre client GE/ETI impose la réception via PA, votre PDF ne sera plus conforme.

Chorus Pro disparaît-il pour mes marchés publics ?

Non. Chorus Pro reste la plateforme pour toutes vos factures B2G (État, collectivités, hôpitaux). Aucun changement sur ces flux. Vos marchés privés avec sous-traitance passent en revanche sur le nouveau circuit PA.

Que se passe-t-il si mon client rejette ma facture ?

Le rejet est un statut officiel. Le client peut refuser avec un motif (montant, avancement contesté...). Vous émettez alors un avoir et une nouvelle facture corrigée. Le délai de paiement **repart de zéro**, et c'est pour ça que le circuit proforma est indispensable.

Mon sous-traitant n'est pas encore équipé : ça bloque mon paiement ?

Jusqu'à septembre 2027, les PME et TPE ne sont pas tenues d'émettre. Votre sous-traitant peut donc encore vous envoyer un PDF. Votre PA gère la réception multi-format. Après septembre 2027 : obligation légale.

Dois-je m'inscrire à l'annuaire si je ne suis pas prêt à émettre ?

Oui, et c'est prioritaire. C'est la condition pour **recevoir** des factures dès septembre 2026. Sans inscription, vos fournisseurs ne peuvent pas vous router leurs factures. Client Graneet : Pennylane gère cette inscription automatiquement.

Est-ce que ça s'applique aux factures de matériaux et de location ?

Oui. Toute facture B2B entre entreprises françaises assujetties TVA est concernée : prestations de travaux, achats matériaux, location de matériel, services. Vos fournisseurs de béton, d'échafaudages ou d'outils devront aussi vous envoyer des factures électroniques.

Mon expert-comptable m'a dit d'attendre : bonne idée ?

En matière de conseil fiscal, votre expert-comptable est votre référence. Sur le choix de l'outil, attendre présente un risque réel : les délais d'intégration prennent 2 à 3 mois. Se retrouver en septembre 2026 sans PA, c'est ne plus pouvoir recevoir les factures de vos fournisseurs GE/ETI.

Je peux encore utiliser Excel pour préparer mes situations ?

Excel peut servir de base de calcul. Mais la situation de travaux doit être **émise depuis un logiciel compatible Factur-X raccordé à une PA**. Un fichier Excel envoyé par e-mail ne sera plus légalement valide après septembre 2027.

Qu'est-ce que l'e-reporting et est-ce que ça me concerne en BTP ?

Oui, si vous avez des clients particuliers ou des opérations internationales. L'e-reporting oblige à déclarer périodiquement ces transactions à la DGFIP. Graneet le gère automatiquement.

La réforme change-t-elle mes délais légaux de paiement ?

Non. Les délais légaux restent identiques : 30 jours à réception en règle générale, 45 jours fin de mois dans certains secteurs. **Ce qui change** : l'horloge démarre dès que votre PA confirme la réception, à une heure incontestable. Plus d'excuse « je n'ai pas reçu ».

Combien ça coûte de se mettre en conformité avec Graneet ?

Avec Graneet, la mise en conformité (PA via Pennylane, Factur-X, RG, autoliquidation, cas 13/14, archivage) est **incluse dans votre abonnement, sans surcoût au volume**. Pas de frais à l'unité, pas d'option payante, pas de formation supplémentaire facturée.

CONCLUSION

La question n'est plus « *est-ce que je dois m'y préparer ?* » mais « *comment ?* »

La réforme de la facturation électronique est une contrainte légale. Pour les PME du BTP qui se préparent correctement, c'est aussi une opportunité réelle d'améliorer leur trésorerie, de réduire leur charge administrative et de professionnaliser leurs échanges avec clients et sous-traitants.

VOUS ÊTES CLIENT GRANEET

Votre conformité
est prise en charge.

Votre Expert Graneet vous
accompagne sur les étapes de
paramétrage et de test.

- Centre d'aide RFE en ligne
- Contact direct avec votre chargé de compte

VOUS DÉCOUVREZ GRANEET

Démo gratuite,
30 minutes.

Découvrez en direct comment
Graneet vous met en conformité
et transforme votre gestion de
chantier.

graneet.com/fr/demo

LIVRE BLANC · ÉDITION 2026

Pilotez vos chantiers, protégez vos marges.

Le logiciel de gestion qui parle la langue du chantier : du chiffrage
à l'encaissement.